

Conseil municipal du 04 Décembre 2018

Convocation le 27 Novembre 2018

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE.

Absents : M Jérôme LABRETTE, Christian LETOVANEC, Mmes Christelle SENOCQ, Julie PEYRARD,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 06 Novembre 2018

Secrétaire séance Nicolas LAMBERT

Urbanisme:

- PC refusé pour maison individuelle Lot La Savasse Route D52
- DP accordée pour la construction d'une piscine Lot La Savasse Route D52
- DP accordée pour la pose d'un pylône pour téléphonie quartier Desviages
- transfert de PC accordé pour PC restauration de maison individuelle avec construction d'un garage Les Pépinières
- PC modificatif accordé pour maison individuelle Lot La Savasse Route D52
- CUB déposé pour renseignements terrain Le Haut des Fayolles
- dépôts de pièces complémentaires demandées pour 2 DP Route du Bourg

Voirie,

Une intervention sera nécessaire Chemin de la Marcelline dans les bois pour combler une cavité qui s'est formée par les pluies (ancien tunnel).

RGPD (Règlement général sur la protection des données) :

Le Maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (dit le « CDG 26 »).

Le CDG 26 met à disposition un Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique. Une convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission devront être conclues avec le CDG 26.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: (voix pour 10 ; voix contre 0 ; abstention 1) décide et autorise le Maire à

- signer la convention de mutualisation avec le CDG 26
- prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 26 comme étant notre délégué à la protection des données

CAUE : Bâtiments communaux :

Parcours du compte rendu de la réunion portant sur la réflexion préalable à des projets communaux, et explications.

Divers :

- Remerciements aux habitants, enfants, enseignants, venus nombreux participer à la cérémonie du 11 Novembre
- Le repas des personnes âgées de plus de 65 ans a eu lieu dans la bonne humeur ce 1^{er} Décembre
- La soirée « contes » a permis à une cinquantaine de personnes de se rassembler à la salle polyvalente, nous remercions vivement Mme MOUYON pour son aide
- Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Vœux du Conseil Municipal le 4 Janvier à 18h30
- Le Maire explique que dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de soutien des manifestations culturelles et sportives locales, les communes de Génissieux, Peyrins, Mours Saint Eusèbe, Saint Paul Lès Romans, Chatillon Saint Jean, Parnans, Geysans et Triors souhaitent se rapprocher en vue de réaliser l'acquisition, la gestion et le suivi du prêt de matériel logistique (remorques et barrières) pour les manifestations communales.

Pour ce faire, les communes conviennent d'adopter une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention mentionnant notamment le matériel concerné, le montant de l'acquisition de celui-ci, la répartition financière par commune et le mode de gestion. Il demande l'autorisation de signer cette convention intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: (voix pour 11 ; voix contre 0 ; abstention 0) décide et autorise le Maire à

- signer la convention d'entente intercommunale pour l'achat d'une remorque et de barrières
- à rembourser à la commune de Saint Paul Les Romans la somme de 402.98€ pour cette acquisition à l'article 60632 du BP 2018.

Evénements du mois : (Novembre)

- 07 : AG de l'ADMR
- 07 : Conseil d'Administration ROVALER : embauche, toiture solaire, BIOTEP...
- 07 : Réunion entre les maires ruraux de la Drôme : discussion sur les IFR sur toitures photovoltaïques chez les exploitants agricoles
- 11 : Cérémonie du 11 Novembre
- 13 : Conseil d'Administration de la MEEF : Election d'un nouveau Président.
- 15 et 28 : SIEH
- 29 : Développement durable : développement forestier, aire de pique-nique, pastoralisme, projet alimentaire territoire...
- 20 : ITEP Conseil de vie sociale : projets, problème des containers poubelles...
- 22 : Réunion de travail PLU : visite sur le terrain de la nouvelle chargée du projet, retour sur le PADD, explications des règlements graphiques, ... ;
 - Réunion Publique le 11 Janvier
 - Réunion de travail le 22 Janvier
- 28 : réunion éclairage public : plan des points lumineux sur site internet, projets 2019...
- 03 déc : bilan ambroisie

Fin du conseil : 22h30